

prendre la situation au Canada. J'ajouterai, monsieur l'Orateur, que l'exposé du ministre et le communiqué en question soulignent que ces principes directeurs adoptés par le gouvernement américain sont destinés à réduire le déficit des comptes extérieurs des États-Unis. Tout en reconnaissant que les États-Unis sont aux prises avec un problème causé par la balance des paiements et que ce problème est très grave, je constate qu'on a négligé de mentionner notre déséquilibre commercial considérable par rapport aux États-Unis.

Il est excellent de tenir compte de leurs problèmes, mais que dire des nôtres? Bien que nous puissions apaiser nos craintes, en raison de notre balance assez favorable dans le domaine général du commerce mondial, notre situation serait encore plus favorable, si ce n'était de notre déséquilibre commercial par rapport aux États-Unis.

J'aimerais aussi savoir si ces principes directeurs permettront aux filiales canadiennes des sociétés américaines d'émettre des emprunts au Canada pour assurer leurs transactions internationales en dehors des États-Unis et du Canada. L'autre jour la *Chrysler Corporation* du Canada a annoncé qu'elle allait recueillir 50 millions de dollars en dehors des États-Unis pour ses transactions internationales. Va-t-elle le faire au Canada? Si c'est le cas, il faudrait éclaircir cette question également.

La déclaration parlait aussi de la situation au Vietnam. J'ai déduit des observations du secrétaire Rusk, qu'il reconnaissait que le Canada pourrait jouer un rôle des plus utiles à l'égard du Vietnam, par l'entremise de la Commission internationale pour le contrôle au Vietnam. Serait-ce à dire que les lettres pseudo-secrètes qui sont censées avoir été échangées entre le président des États-Unis et le premier ministre de notre pays indiquent maintenant que les Américains ont modifié la politique qu'ils préconisaient il y a quelques mois relativement au rôle du Canada.

Les journaux d'aujourd'hui relatent aussi que les syndicats maritimes des États-Unis s'émeuvent du fait que des sociétés américaines font du commerce au Vietnam du Nord et ils projettent une grève sur les quais pour protester contre ces activités. Se peut-il que le Canada s'adonne aussi à des échanges commerciaux avec le Vietnam du Nord? Nous aimerions obtenir des réponses à ces questions et le ministre doit nous donner de plus amples détails qu'il ne l'a fait jusqu'à maintenant.

On constate que les manchettes consacrées à cette conférence révèlent qu'elle a été

vraiment profitable et utile, et que les échanges ont visé de nombreux sujets.

Le ministre doit à la Chambre, je pense, de lui faire rapport sur certains entretiens portant sur des sujets autres que ceux qui s'appliquent seulement aux principes directeurs et à la situation au Vietnam. Nous espérons que le gouvernement jugera à propos de faire rapport sur ces questions, car non seulement avons-nous le droit à la Chambre, je crois, de connaître ce qu'il en est, mais il faudrait renseigner davantage le public canadien sur ce sujet.

M. l'Orateur: A l'ordre. Peut-être les députés me permettront-ils à ce stade-ci de signaler à l'attention de la Chambre l'article 15 (2) a) du Règlement portant sur les déclarations et les observations des ministres. Je ne donnerai pas lecture de cet article du Règlement aux députés et je me suis à dessein abstenu jusqu'ici de porter à nouveau ce point à l'attention des députés afin qu'on ne croit pas que j'accusais quelqu'un en particulier. Mais, selon moi, lorsque nous consacrons plus de 40 minutes à faire des remarques sur une déclaration quelconque à ce moment-ci de la journée, nous ne nous conformons pas exactement aux exigences de cet article provisoire du Règlement qui porte sur cette question. (*Applaudissements*) Tous les députés voudront, j'en suis certain, prendre ce point en considération lorsque des déclarations et des observations seront faites.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

M. GEORGE VICTOR SPENCER—DÉPÔT DE LETTRES

M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, je voudrais obtenir de la Chambre la permission de déposer des exemplaires de lettres échangées entre l'avocat de M. George Victor Spencer et des fonctionnaires du ministère des Postes et du Conseil privé, et mentionnées au cours du débat de vendredi dernier.

M. l'Orateur: La Chambre permet-elle au secrétaire parlementaire de déposer les documents susmentionnés?

Des voix: D'accord.

• (3.20 p.m.)

MODIFICATION DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

COTISATIONS ET PRESTATIONS DES MÉNAGÈRES

M. Max Saltsman (Waterloo-Sud) propose la première lecture du bill C-135, loi modifiant le régime de pensions du Canada (cotisations et prestations des ménagères).